

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Circulaire n° 2003-53 du 21 août 2003 relative à l'agrément à titre expérimental et aux conditions d'emploi du double séparateur DBA DM

NOR : *EQUS0310208C*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement).

Je vous informe de l'agrément, à titre expérimental, du double séparateur DBA DM, mis au point par la société BSS.

Cette barrière de sécurité est constituée de deux files d'éléments préfabriqués en béton armé, espacées de 1 mètre. Les éléments préfabriqués sont, pour chacune des files, reliés entre eux par un système de clavette et munis d'un capot métallique supérieur et inférieur afin de rigidifier l'ensemble.

Elle a satisfait, lors des essais de choc réalisés au Laboratoire Inrets Equipement de la Route (LIER), les conditions requises pour la qualification au niveau H2 de la norme européenne NF EN 1317-2. Elle est donc agréée dans les conditions suivantes :

- niveau de retenue : H2 ;
- niveau de sévérité de choc : B ;
- largeur de fonctionnement : W7 (2,28 mètres).

Le double séparateur DBA DM est principalement destiné à l'équipement des terre-pleins centraux. Il nécessite une largeur minimum du terre-plein central de 4,20 mètres dans l'hypothèse d'une bande dérasée de gauche de 1 mètre.

Le dispositif peut par ailleurs être utilisé en simple file, avec ou sans les capots métalliques, comme séparateur modulaire de voies de niveau BT4, dans les conditions définies par l'annexe technique à la circulaire n° 2000-96 du 29 septembre 2000 relative au séparateur modulaire de voies DBA CM.

Les caractéristiques techniques, les conditions d'implantation et les spécifications de montage du double séparateur DBA DM sont définies dans l'annexe technique à la présente circulaire. Le fabricant est tenu d'assurer la conformité du produit aux spécifications de l'annexe technique.

L'agrément de ce produit est soumis à une période expérimentale de cinq ans minimum, au cours de laquelle les gestionnaires de voiries sont tenus d'informer le SETRA (CSTR) de toutes les anomalies ou défauts de fonctionnement qui pourraient être constatés. Au terme de cette période, l'agrément sera confirmé si toutes les constatations relatives au fonctionnement du dispositif ont donné satisfaction.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur de la sécurité
et de la circulation routières,*
R. Heitz

**ANNEXE TECHNIQUE
DOUBLE SÉPARATEUR DBA DM
1. Description du dispositif**

Le double séparateur DBA-DM est constitué de deux files d'éléments préfabriqués en béton armé espacées de 1 mètre. Les éléments constituant chaque file ont une longueur utile de 4 m et une masse de 1950 kg. Ils sont reliés entre eux par un système d'anneaux ancrés dans les blocs et de vis de liaison. La rigidité de l'ensemble est renforcée par des capots métalliques de liaison supérieurs et inférieurs.

Le séparateur DBA-DM peut par ailleurs être utilisé en une seule file, avec ou sans les capots supérieurs et inférieurs, comme dispositif temporaire de chantier.

2. Performances de retenue

Le séparateur double file DBA-DM a été testé au Laboratoire INRETS d'Equipements de la Route (L.I.E.R.) suivant la norme NF EN 1317-2 pour le niveau H2 :

Essai TB 61 n° 444 (13 000 kg, 70 km/h, 20 °).

Essai TB 11 n° 445 (900 kg, 100 km/h, 20 °).

Tous les critères de qualification ont été satisfaits.

En configuration de chantier, c'est à dire en simple file, le dispositif est classé au niveau H1 (correspondant au niveau BT4 de la norme XP P 98-453)

3. Mode de fonctionnement

Le fonctionnement du séparateur DBA DM est assuré par l'inertie liée à la masse des blocs associée à une reprise importante des moments de flexion par les capots, ce qui compense largement l'absence de poteaux et permet une translation sous choc des blocs sans amorce de mouvements de rotation par déversement.

Le comportement se caractérise par une déformée très régulière avec des déflexions relativement réduites, la seconde file n'étant que faiblement sollicitée dans les conditions de l'essai.

4. Conditions d'implantation

4.1. Généralités

Le séparateur double file DBA-DM est conçu pour l'équipement des terre-plein centraux autoroutiers avec le double objectif d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers et du personnel de maintenance, du fait des deux files et du vide central.

Il peut être utilisé sur tout terre-plein central dont la largeur est au moins égale à 4,20 mètres (en respectant des largeurs de bande dérasées de gauche de 1 m).

En situation de chantier, la simple file sera utilisée dans les conditions définies pour le séparateur modulaire de voies DBA CM (circulaire n° 2000-96 du 29 septembre 2000) : Niveau BT4, largeur de fonctionnement 2,05 m.

4.2. Extrémités

Toute extrémité de chaque file du séparateur DBA-DM doit être munie d'un élément d'about abaissé sur 1,65 mètres (sauf dans le cas d'un raccordement avec une GBA ou une DBA) et doit être impérativement raccordée avec un autre dispositif de retenue.

4.3. Raccordements

4.3.1. Avec une glissière métallique

L'élément DBA-DM d'about, abaissé sur 1,65 mètres, se raccorde à une glissière métallique simple ou double par l'intermédiaire de 8 mètres de glissière de type GRC, conformément aux règles de rigidification et de transition des glissières métalliques. (voir figure 1).

4.3.2. Avec une barrière béton type GBA ou DBA

Il est possible de raccorder directement chaque file de séparateur DBA-DM à un séparateur GBA ou DBA par l'intermédiaire d'un capot métallique (voir figure 8).

5. Spécifications de montage

Les éléments en béton sont posés au sol, alignés et reliés, par l'intermédiaire des clavettes et capots supérieur et inférieur.

6. Éléments constitutifs

6.1. Éléments en béton

- profil type DBA ;
- longueur : 4 m ;
- largeur à la base : 0,57 m ;
- largeur au sommet : 0,15 m ;
- hauteur : 0,80 m ;
- poids : 1950 kg ;
- armature : voir figure 2 ;
- éléments de section courante : voir figure 3 ;
- éléments d'about : voir figure 4 ;
- béton : B35, soit résistance 35 Mpa et adjonction d'un entraîneur d'air pour obtention de 4 à 8 % d'air occlus.

6.2. Pièces métalliques

Les pièces métalliques constitutives sont en acier apte à la galvanisation au trempé (cf. norme NF A 35-503) et de caractéristiques mécaniques au moins égales à celles de l'acier S 235 JRG 2 de la norme EN 10 025. Elles sont

galvanisées conformément à la norme NF A 91-121.

- vis de liaison : voir figure 5 ;
- capots supérieur et inférieur : voir figures 6 et 7.

7. Marquage d'identification

Chaque élément en béton présente une marque d'identification BSS.

8. Brevet

Le séparateur DBA-DM fait l'objet du brevet d'invention N° 07376 du 8 juin 2000, déposé par la Société BSS.

[L'annexe technique et ses schémas en PDF](#)